

Les formations complémentaires

Les formations complémentaires d'initiative locale (FCIL)

Les formations complémentaires d'initiative locale sont des dispositifs qui complètent l'offre de formation initiale scolaire. Elles permettent d'acquérir des compétences en cohérence avec les exigences spécifiques de certains emplois et doivent se concrétiser par une insertion professionnelle.

Elles sont accessibles aux jeunes directement issus de formation initiale scolaire, titulaires d'un CAP, d'un Bac Professionnel ou d'un BTS.

Les FCIL sont mises en place suite à une concertation étroite entre les professionnels qui définissent les compétences à acquérir, et les acteurs de la formation. Elles sont basées sur une alternance de qualité (50 % au minimum en entreprise est préconisé) et sont proposées sur une durée courte (de quelques mois). Leur reconduction est conditionnée à l'effectivité de l'insertion professionnelle des jeunes.

Le recrutement est réalisé directement par l'établissement d'accueil.

Une attestation de formation est délivrée aux élèves par le chef d'établissement. L'attestation de compétences est délivrée par le recteur d'académie.

Les formations complémentaires préparation concours (FCPC)

Les formations complémentaires préparation concours permettent aux élèves de préparer des concours d'entrée en écoles spécialisées, en général du domaine sanitaire, social, paramédical...

Les formations de niveau 3 : elles permettent de préparer les concours d'entrée en Institut de formation d'aide-soignant (IFAS) et en institut de formation d'auxiliaire de puériculture (IFAP).

L'inscription se fait auprès de l'établissement.

Les formations de niveau 4 : elles permettent de préparer les concours d'entrée en Institut de formation en soins infirmiers (IFSI), dans les formations paramédicales (ergothérapeute, orthoptiste, manipulateur d'électroradiologie médicale...) et dans les formations du secteur social (Assistant de service social, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé).

Ce sont des formations accessibles aux titulaires d'un baccalauréat. Les inscriptions se font sur Parcoursup.

Leur reconduction est conditionnée à l'effectivité de la réussite aux concours préparés.

Une attestation de formation est délivrée aux élèves par le chef d'établissement.

M.A.J. le 12/03/2019

Dans cette rubrique

- [Rechercher une formation](#)
- [Parcours et filières](#)
- [Baccalauréats professionnels et technologiques](#)
- [Diplômes professionnels de niveau 3 et 4](#)
- [Diplômes professionnels des métiers d'arts](#)
- [Diplômes post-bac](#)

- **Formations complémentaires**
- Pôles de qualification et pôles métiers



À télécharger

Formations complémentaires d'initiative locale

- [en établissements publics](#)
- [en établissements privés](#)

Formations complémentaires préparation concours

- [en établissements publics](#)
- [en établissements privés](#)

Rectorat de Nantes

4, rue de la Houssinière

BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03

Tél. 02 40 37 37 37